

# Le «Plan Ordinateurs Portables» : POP

## (LYCÉENS ET APPRENTIS)

L'Assemblée Plénière du 21 avril 2010 a acté l'engagement de la nouvelle équipe à hauteur de 9M€ pour la mise en œuvre du «Plan Ordinateurs Portables» (Pop) de la rentrée 2010-2011. Un programme qui sera expérimenté sur trois ans avec une première évaluation à mi-parcours en concertation avec l'ensemble des acteurs (Rectorat, associations...).

Le POP, avec la bourse de la réussite et le prêt à taux zéro, s'inscrit dans une politique de plus grande égalité des chances et de réussite éducative pour les jeunes Réunionnais.

### Les objectifs

- lutter contre la fracture numérique ;
- favoriser l'apprentissage des TIC ;
- généraliser l'implantation des Environnement Numérique de Travail dans les lycées ;
- contribuer davantage à l'égalité des chances ;
- renforcer la réussite scolaire ;
- faciliter l'insertion des jeunes.

Taux d'équipement des ménages réunionnais en équipement informatique : 63 % (IPSOS TIC TRACK 02/10) - 74 % pour la moyenne nationale (Rapport FOURGOUS)

Taux d'accès à Internet : 48 % (IPSOS TIC TRACK 02/10) - 67 % pour la moyenne nationale

Proportion d'une génération ayant accès au baccalauréat : 54,1 % - 64,0 % pour la moyenne nationale

Taux de sortie du système scolaire sans qualification : 12 %, double du taux métropolitain

Taux de lycéens boursiers à La Réunion : 56 % - 23 % pour la moyenne nationale

Taux de chômage des moins de 25 ans à La Réunion : 51 % - 23,5 % pour la moyenne nationale

## LE “POP”

### Le public cible des bénéficiaires :

les élèves qui entrent :

- au lycée en voie générale, technologique ou professionnelle (Éducation nationale et enseignement agricole) ;
- en apprentissage (niveaux de formation de niveaux 5 ou 4)
- dans les MFR (même niveaux de formation).

**Pour accompagner la mise en œuvre de ce projet qui s'intègre dans les Environnements Numériques de Travail (ENT) mené en partenariat avec le rectorat et la communauté éducative, la collectivité a décidé de mettre à la disposition de chaque lycée un animateur TIC (de niveau bac+2 minimum) dès la prochaine rentrée scolaire, qui travaillera sous l'autorité du proviseur, en lien avec un coordonnateur régional.**

### Des animateurs TIC

La première tâche de ces animateurs sera centrée sur le recensement des élèves concernés par l'opération, (statistiques académiques consolidées par le MEN – enquête lourde, disponible à partir de septembre 2010). Le décompte des élèves enregistrera notamment les réorientations et abandons intervenus dans les 2 premiers mois de la scolarité.

Dans un deuxième temps, les animateurs vont assurer auprès des équipes éducatives l'animation des usages pédagogiques. Ils permettront également à la collectivité de disposer d'un suivi des ordinateurs.

### Les caractéristiques techniques de l'ordinateur portable :

- **au minimum**, écran de 13 pouces, mémoire vive de 2 Go, mémoire de stockage 250 Go, autonomie de 3 heures,
- Wifi, 3 ports USB, webcam ; pas forcément de lecteur DVD
- **garantie de l'appareil de 3 ans**, SAV.
- le matériel sera marqué d'une étiquette antivol ;
- sacoche.
- des équipements spécifiques accompagnement les ordinateurs des élèves déficients visuels.

L'ordinateur sera préalablement configuré avec notamment l'installation :

- d'un système d'exploitation en libre qui limite l'installation de jeux et qui est compatible avec les ENT (en mode test dans 6 lycées depuis mars 2010) et des applications éducatives qui seront déterminées conjointement avec les services académiques ;
- d'un navigateur internet ;
- d'un système de sécurisation de l'appareil sera installé et pris en charge par l'animateur TIC (suppression de la sécurisation à l'issue de la scolarité).
- d'une suite bureautique libre ;
- d'une charte d'éthique.

### Modalités de mise en œuvre

La collectivité émettra un appel à candidatures pour la **labellisation des revendeurs partenaires de l'opération** (respect des caractéristiques techniques prédéfinies).

Le responsable de l'établissement remettra un bon (poinçonné) à chaque élève (ou apprenti) de seconde, qui aura rempli et transmis un formulaire de demande préétabli, via l'établissement (contrôle).

La famille (ou tuteur) du lycéen ou de l'apprenti s'adressera à l'un des revendeurs agréés de son choix pour l'achat de l'ordinateur, qui réunit les caractéristiques techniques prédéfinies : le bon de 500 € vient en déduction du prix (interdiction contractuelle du revendeur de céder un ordinateur de moins de 500 €).

Les revendeurs acheminent par la suite à la collectivité (contrôle et mandatement) les bons collectés accompagnés des copies de bons de livraison signés des parents (ou tuteur), des factures et d'une pièce d'identité, et la collectivité procède alors au virement dans un délai maximal d'un mois.

#### Calendrier

- La collectivité émettra les bons pour les lycéens à partir de la liste du Rectorat (stabilisation des effectifs et prise en compte des réorientations et abandons)
- pour les apprentis et MFR, émission des bons début 2011 (fin de la campagne d'apprentissage le 15 novembre).

## LA DÉMARCHE PARTENARIALE DU PROJET

Dès l'approbation du projet par l'Assemblée plénière du 21 avril, la collectivité a mené des consultations auprès des partenaires suivants :

- des services académiques
- des chefs d'établissement
- des parents d'élèves
- d'un établissement test ; le lycée Boisjoly Poitier

En synthèse :

- cette opération permettra de relancer et de généraliser le projet global des ENT – Environnement Numérique de Travail (au nombre de 9 dans l'académie, 6 dans les lycées et les autres dans les collèges) ;
- un prochain comité de pilotage des ENT (Rectorat, Département et Région) sera organisé dans les prochaines semaines et un programme de poursuite d'implantation des ENT sera discuté ;
- le corps des inspecteurs interviendra dans ce comité pour le développement des usages pédagogiques et les liens avec le corps des enseignants ;
- sur l'exemple du lycée Bois Joly Pothier, l'apprentissage de la compréhension orale (de l'anglais) pourrait constituer une première voie d'expérimentation d'un usage pédagogique à domicile (les supports pédagogiques pourront être chargés sur l'ordinateur du jeune par l'animateur TIC ou téléchargés à partir d'un serveur identifié).

→ Cette expérimentation contribuerait à montrer :

- Le renforcement de l'autonomie de l'élève ;
- L'individualisation de l'apprentissage avec les différents niveaux accessibles à l'apprenant ;
- La possibilité de prolonger le temps de l'école par le numérique
- Le développement au rythme de l'élève de l'apprentissage des langues vivantes
- Les sciences expérimentales donneront lieu aussi à des initiatives à développer conjointement avec les inspecteurs, les enseignants et les informaticiens ;
- L'accélération de l'accès à Internet contribuera à renforcer les usages entre l'établissement, les enseignants, les élèves et leurs familles ;
- Dans cette perspective, les activités liées à l'ENT pourront être développées pour le suivi scolaire et les liaisons entre les parents et les établissements ;
- La disponibilité d'un ordinateur à domicile pour de nombreuses familles d'élèves boursiers constitue un élément favorable à l'appropriation de l'outil informatique (et crée aussi des besoins de formation) ;
- Le développement du haut-débit est aussi un facteur déterminant pour le développement des ENT ;
- Les services académiques et régionaux coordonneront leurs expertises en vue de l'optimisation des câblages et d'autres moyens de communication dans le cadre de mobilisation des ENT ;

### les projets en chiffre

L'ensemble des lycéens et des apprentis représente un effectif global près de **18 000 jeunes** et sur la base de la valeur de 500 € du bon, un engagement de 9 000 000 €.

### L'internet

La Collectivité s'attachera par ailleurs, en partenariat avec les tutelles académiques, l'établissement d'enseignement et les associations de parents d'élèves à renforcer la communication relative aux risques liés à l'internet pour apporter des moyens pour la sécurisation des appareils et des accès internet (charte de « bon usage »...).